



## RÈGLES ET DIRECTIVES

Lorsque non spécifié, le terme « membre » s'adresse aussi bien aux « membres réguliers » qu'aux « membres collaborateurs » d'Op+lait

### Description du concours

- Le Regroupement Op+lait offre annuellement **1 subvention** pouvant aller **jusqu'à 5 000 \$** pour soutenir la réalisation d'un projet de communication ou de transfert de connaissances, à réaliser dans les 12 mois suivants la date limite de dépôt de la demande. Mille dollars (1 000 \$) de ce montant sont accordés en tant qu'honoraires pour l'étudiant, l'étudiante, le ou la stagiaire postdoctorale ou l'équipe.

La subvention peut couvrir le matériel nécessaire et les honoraires de professionnels en lien avec la réalisation du projet de communication ou de transfert de connaissances.

L'étudiant, l'étudiante, le ou la stagiaire postdoctorale ou l'équipe bénéficieront également de l'accompagnement, du soutien et des conseils offerts par la conseillère en communications et transfert de connaissances.

- Date limite de soumission : **26 février 2025**
- Les étudiants et étudiantes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles de même que les stagiaires postdoctoraux sont éligibles (une ou plusieurs personnes).

### Objectif du concours

- Motiver les étudiants et étudiantes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, ainsi que les stagiaires postdoctoraux qui participent aux travaux de recherche sous la direction d'un membre d'Op+lait, à réaliser des activités de communication ou de transfert de connaissances novatrices ciblant les utilisatrices et utilisateurs directs ou indirects de la recherche ou encore le grand public.

### Définition de transfert

Toute activité de diffusion\* et de vulgarisation, auprès des utilisateurs et utilisatrices de la recherche ou du grand public.

#### Critères d'admissibilité du candidat(e) :

Les subventions sont disponibles pour les étudiants et étudiantes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et les stagiaires postdoctoraux sous la supervision d'un membre du Regroupement Op+lait.

#### Critère d'admissibilité des activités de transfert :

- L'initiative de communication ou transfert de connaissances doit porter sur les thèmes de recherche d'au moins un des quatre axes de recherche du Regroupement Op+lait (s.v.p. vous référer au site web [www.oplait.org](http://www.oplait.org)).

--

*\*les activités de diffusion dans un congrès scientifique ou un journal scientifique ne sont pas recevables pour cette initiative.*

2. L'activité peut être réalisée par un ou plusieurs étudiants, étudiantes ou stagiaires postdoctoraux et sous n'importe quel format : présentation (orale ou par affiche), vidéo, baladodiffusion, performance artistique, bande-dessinée, entretien journalistique, billet de blogue, article de vulgarisation, etc. Attention : l'humour est accepté, mais le langage et les propos doivent être respectueux et non politisés.
3. Op+lait devra être cité et/ou son logo sera apparent lors de l'activité.
4. L'activité ne sera pas éligible au prix de transfert Op+lait, mais peut être soumise à d'autres concours de vulgarisation externes.

Sont exclus :

- Les articles scientifiques publiés dans des journaux scientifiques.
- La présentation de travaux de recherche à des conférences ou congrès scientifiques (vous référer plutôt au concours des Bourses de congrès Op+lait).
- La présence seulement à un kiosque organisé par le personnel administratif d'Op+lait.

Critères de sélection :

Les membres du Comité de transfert d'Op+lait sont en charge d'évaluer les demandes soumises et d'attribuer la subvention annuelle. Dans l'éventualité où un membre du comité serait en conflit d'intérêt, celui-ci ne participera pas à l'évaluation de la demande concernée.

Les demandes seront évaluées à partir des critères suivants (note sur 100 points) :

- **25 points** | Pertinence de l'initiative de transfert de connaissances par rapport à la programmation du Regroupement Op+lait.
- **20 points** | Originalité et aspect novateur de l'initiative de transfert de connaissances.
- **25 points** | Faisabilité. Étapes de réalisations claires et adéquates, réalisme de l'échéancier, cohérence du projet avec le budget proposé et les ressources disponibles
- **20 points** | Retombées envisagées
- **10 points** | Pertinence de l'initiative pour le développement de compétences en communication et transfert de connaissances de l'étudiant, l'étudiante, du ou de la stagiaire postdoctorale ou de l'équipe.

Exigences :

Les candidats et candidates doivent avoir participé activement aux activités de formation et de réseautage du Regroupement Op+lait.

Documents à transmettre :

1. Le formulaire d'application (sur le site web [www.oplait.org](http://www.oplait.org))
2. Le projet devra être présenté au Rendez-vous scientifique annuel. Si possible, l'activité sera aussi partagée sur le site web d'Op+lait et sur ses réseaux sociaux.

Les demandes complètes doivent être soumises à **Aida Minguez Menendez** par courriel ([aida.minguez.menendez@umontreal.ca](mailto:aida.minguez.menendez@umontreal.ca)).

**Date limite : 26 février 2025**